## Initiatives ministérielles

perdre toute confiance et tout respect à l'égard de cette institution vénérable qu'est la Chambre des communes.

Nous, de l'opposition, avons écouté les belles paroles prononcées par les députés d'en face qui nous ont dit qu'il fallait renoncer à la partisanerie pour les meilleurs intérêts et l'honneur du pays. Or, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Ce qui se passe c'est que le gouvernement veut faire adopter cinq projets de loi en ayant recours à sa mesure draconienne favorite: la clôture. Ce soir, nous serons forcés de nous prononcer sur ces projets de loi, à cause d'un mépris total des traditions de la Chambre et de la procédure parlementaire britannique, et d'un mépris de la population canadienne représentée par les députés.

Il y a un projet de loi, parmi les cinq, auquel je porte un intérêt particulier en tant que députée de Halifax. Cet intérêt est d'ailleurs partagé par tous les députés des provinces de l'Atlantique. Je fais allusion ici au merveilleux projet de loi C-26.

Pour ceux qui auraient oublié de quoi il s'agit, permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire. Le projet de loi C-26 est la mesure législative qui élimine le tarif de l'Est, c'est-à-dire les subventions à l'égard du grain transporté vers les ports de l'Atlantique. Aujourd'hui, le ministre des Transports a affirmé dans cette enceinte que le gouvernement faisait tout en son pouvoir pour aider les ports de la région de l'Atlantique qui sont dans une situation difficile, et plus particulièrement celui de ma ville, Halifax.

Ce port a une longue histoire, très honorable. En 1749, Cornwallis a fondé la ville. De 1749 jusqu'à l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, le port de Halifax a été florissant. Grâce au port et à ses retombées, les habitants de Halifax ont réussi à survivre même en périodes de vaches maigres, mais cela va prendre fin, à cause de la politique du gouvernement.

Depuis des semaines maintenant, mon collègue de Dartmouth et moi-même exhortons le gouvernement à prendre des mesures pour remédier à la situation tout à fait inacceptable dans laquelle se trouvent les ports de l'Atlantique, et plus particulièrement celui de Halifax. Les tarifs-marchandises et l'iniquité de ces tarifs entre Halifax et le centre du Canada ont toujours rassemblé les Canadiens de la région de l'Atlantique, depuis la Confédération.

Nous avons beaucoup parlé de ce que divers peuples ont abandonné en se joignant à la Confédération et de ce que nous sommes fiers d'avoir sacrifié pour devenir des Canadiens, car notre citoyenneté constitue pour nous l'aspect le plus important de notre vie. C'est une chose essentielle. C'est ce que nous défendons et ce en quoi nous croyons.

Cependant, monsieur le Président, nous sommes humains. Nous n'ignorons pas ce que nous avons abandonné pour nous joindre au Canada. Dans la région de l'Atlantique, et plus particulièrement à Halifax et en Nouvelle-Écosse, nous avons renoncé aux échanges florissants nord-sud. Nous l'avons fait parce que nous voulions faire partie du Canada. Nous attachons beaucoup d'importance à notre pays et nous avons avec lui des liens que nous entendons maintenir.

Voyez les sondages. Depuis le début, qui sont les plus ardents fédéralistes au Canada? Quels sont ceux qui demeurent le plus attachés au Canada? Comme mon collègue de Terre-Neuve le sait pertinemment, ce sont toujours les Canadiens de la région de l'Atlantique. Ils croient dans notre pays et ils veulent assurer sa prospérité, même si les gouvernements, et plus particulièrement celui-ci, semblent éprouver un malin plaisir à s'en prendre à nous, alors que nous sommes déjà dans une situation précaire.

• (1750)

Je me reporte de nouveau aux propos que le ministre des Transports a tenus aujourd'hui. Il a dit: «Nous allons faire, a-t-il dit, tout notre possible.» C'est ce qu'il a dit. Je l'ai entendu. Vous aussi. Ce sont bien ses propos. Il a déclaré que son gouvernement ferait tout ce qu'il pourrait pour le port de Halifax.

L'une des choses que le gouvernement pourrait faire, c'est prendre le projet de loi et le jeter à la poubelle. C'est tout ce qu'il vaut. L'historique de ce projet de loi ne manque pas d'intérêt. Le 15 juillet 1989, le tarif de l'Est a été tout simplement supprimé sans la moindre mesure législative. Dans toute sa sagesse, le gouvernement a dit: «Voilà, c'en est fait du tarif de l'Est, ses jours sont comptés.» Depuis lors, l'élévateur à grains de Saint John, au Nouveau-Brunswick, est fermé et celui de Halifax ne fonctionne qu'au quart de sa capacité.

La suppression de ce tarif s'est-elle faite au moyen d'une loi? Non, pas la moindre, ou du moins pas une loi dûment adoptée. Le projet de loi C-26 a été présenté à la toute fin de l'automne 1989 et a été accueilli par une vive opposition de ce côté-ci de la Chambre. Je voudrais maintenant rendre hommage à mon collègue, le député de Lambton-Middlesex, qui a sûrement éclairé ma lanterne en ce qui concerne le grain subventionné et toute la